



## Liquidation après divorce

Par **Suzi30**, le **13/10/2014** à **22:47**

Bonjour,

Ma procédure de divorce a débuté en 2010, prononcé en 2013. Depuis mon ex-mari ne veut aucun arrangement pour la maison. Le domicile m'avait été attribué à titre gratuit. On m'a dit que je lui devais un loyer depuis que le divorce a été prononcé en avril 2013.

Un notaire a démarré la liquidation (désigné par la chambre des Notaires), mais mon ex-époux refuse de me communiquer toutes les pièces qu'il a versé au dossier. Il fait tout pour que je reste bloquée dans cette maison.

Puis-je quitter le domicile, lui devrais-je un loyer si je vais vivre ailleurs ? Si non, comment dois-je faire constater que je n'occupe plus le logement ?

Merci par avance pour votre réponse.

Salutations.